



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Sauvons-130-hectares-de-terres-cultivables-autour>

Réseau Sortir du nucléaire > Le Réseau
en action > Echos des luttes antinucléaires > **Sauvons 130 hectares de terres cultivables autour de la centrale nucléaire**

14 novembre 2019

Sauvons 130 hectares de terres cultivables autour de la centrale nucléaire

Consultation publique du PLUI Chinon Vienne et Loire

Sauvons 130 hectares de terres cultivables autour de la centrale nucléaire

Alors que la consultation publique sur le PLUI de Chinon Vienne et Loire vient d'être lancée, la Confédération paysanne de Touraine appelle à s'opposer au classement « 2AU » (« zone d'urbanisation différée ») de 130 hectares autour de la centrale nucléaire.



Aujourd'hui tout le monde s'accorde sur la nécessité de préserver les terres agricoles. En avril dernier, lors du Congrès national de la Confédération paysanne à Fondettes, le ministre de l'agriculture déclarait « nous devons arriver à zéro artificialisation, je veux que ça soit inscrit dans la loi [foncière] ». (Vidéo en lien ici sur le foncier à partir de la minute 7).

Dans ce souci, la plupart des Plans locaux d'urbanisme (PLU) s'attachent actuellement à réduire les surfaces à urbaniser. C'est ce que constate ces derniers temps avec satisfaction la Confédération paysanne à la CDPENAF [\[1\]](#), où sont soumis les documents d'urbanisme du département.

La Communauté de communes Chinon Vienne et Loire, qui élabore actuellement son Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), affirme avoir aussi cet objectif : elle rappelle en avant-propos que le PLUI vise notamment à « protéger les terres agricoles et naturelles d'une urbanisation ayant des conséquences dommageables pour l'environnement ».

Pourtant, dans le PLUI actuellement soumis à consultation, sur la commune d'Avoine c'est 130 hectares de terres classées « N » (zone naturelle) qui deviendraient « 2AU » (« zone d'urbanisation différée »), c'est-à-dire urbanisables au profit de la centrale nucléaire, sans qu'aucun projet d'aménagement ne soit encore défini, ce qui est contraire aux pratiques habituelles. De plus, sur cette superficie une douzaine d'hectares de terres AOC Chinon seraient sacrifiés alors que le syndicat des vins comme l'interprofession InterLoire militent activement pour préserver toutes les surfaces en AOC.

Organisations agricoles, viticoles, environnementales et citoyen·nes : la Confédération paysanne vous invite à exprimer votre opposition à ce projet en intervenant sur les registres et en interpellant directement le commissaire enquêteur lors de ses permanences.

L'enquête publique concernant ce PLUI est ouverte depuis le 4 novembre jusqu'au 4 décembre. Vous trouverez toutes les infos pratiques pour participer à la consultation ci-dessous ou sur ce lien.

Infos pratiques pour participer à la consultation :

Où consulter les documents ?

A partir du 04 novembre, les dossiers sont consultables :

▶ au siège administratif de la communauté de communes Chinon, Vienne et Loire, 32 rue Marcel Vignaud 37420 AVOINE du lundi au vendredi de 8h 30 à 12h30 et de 14h à 17h30 (sauf le vendredi 16h30)

- au centre technique communautaire, Parc d'Activité Plaine des Vaux n° 1 - 46 Rue Gustave Eiffel 37500 CHINON du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et 13h30 à 16h30 (sauf le vendredi 16h)

▶ au pôle territorial de Cinais 1 rue du stade 37500 CINAIS du lundi au vendredi de 14h à 17h Les permanences des commissaires enquêteurs

Un commissaire enquêteur se tiendra à votre disposition lors des permanences suivantes :

Au siège administratif de la CC CVL à Avoine :

- ▶ Lundi 4 novembre 2019 - de 14h à 17h
- ▶ Samedi 16 novembre 2019 - de 9h à 12h
- ▶ Samedi 23 novembre 2019 - de 9h à 12h
- ▶ Vendredi 29 novembre 2019 - de 14h à 16h30

Au centre technique communautaire de Chinon :

- ▶ Mercredi 13 novembre 2019 - de 9h à 12h
- ▶ Mardi 19 novembre 2019 - de 13h30 à 16h30
- ▶ Lundi 2 décembre 2019 - de 9h à 12h

Au pôle territorial de Cinais :

- ▶ Jeudi 7 novembre 2019 - de 14h à 17h
- ▶ Mercredi 27 novembre 2019 - de 14h à 17h

Ecrire ses observations & propositions

- sur les registres d'enquête disponibles dans chaque lieu de consultation des dossiers. - ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur au siège de la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire - 32 rue Marcel Vignaud 37420 AVOINE - ou à l'adresse électronique suivante : developpement-territorial@cc-cvl.fr (indiquer « ENQUETE PUBLIQUE » dans l'objet du mail)

Pour tout renseignement : Pôle développement économique et territorial

Communauté de communes Chinon Vienne et Loire

32 rue Marcel Vignaud 37420 AVOINE

02 47 93 78 96

developpement-territorial@cc-cvl.fr

Confédération paysanne de Touraine

8 allée des rossignols

37170 Chambray-lès-Tours

02 47 28 52 16 contact@confederationpaysanne37.org

<http://indre-et-loire.confederationpaysanne.fr>

Notes

[1] CDPENAF : commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers. La CDPENAF est consultée pour toute question relative à la réduction des surfaces naturelles, forestières et à vocation ou à usage agricole et sur les moyens de contribuer à la limitation de la consommation de ces espaces. Elle a le pouvoir d'émettre un avis sur l'opportunité de certaines procédures d'urbanisme.